

# ASSEMBLÉE NATIONALE

26 juin 2008

---

DÉMOCRATIE SOCIALE - (n° 969)

Commission	
Gouvernement	

## AMENDEMENT

N° 112 Rect.

présenté par  
Mme Billard, M. Yves Cochet, M. Mamère et M. de Rugy

-----  
**ARTICLE 7**

À la fin de la deuxième phrase de l'alinéa 14 de cet article, substituer aux mots :

« à l'article L. 1233-21 »,

les mots :

« aux articles L. 1233-21, L. 3121-11, L. 3121-12, L. 3121-39, L. 3121-46 et L. 3122-2. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de cohérence.